



Lettre d'informations municipale

N° 3
Décembre 2022

Mairie de Saint-Groux
1 place de la mairie
16230 SAINT-GROUX
Tél/Fax 05 45 20 38 65
mairie.saintgroux@wanadoo.fr
Mardi, jeudi et vendredi matin

Vous pouvez aussi retrouver cette newsletter sur le site internet de la commune :

<http://www.saint-groux.fr/>

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Chers habitants de Saint-Groux

L'Equipe municipale s'est efforcée tout au long de cette année, de poursuivre l'objectif du « Bien vivre à Saint Groux ».

En 2022, notre commune a bénéficié de l'installation de la fibre optique. La Mairie et le logement annexe ont dû faire face à des difficultés techniques d'installation de la fibre optique. Nous remercions chaleureusement Nicolas Barbeau et Gérard Bouchaud. Leur intervention a été déterminante. Ils ont mis leurs compétences et leurs matériels à notre service pour nous permettre d'accéder à cette technologie indispensable dans la moindre administration.

Un encouragement à notre comité des fêtes « La Gratulphienne » qui a organisé avec succès plusieurs animations dans le but de faire vivre le village en réunissant ses habitants malgré l'ombre encore présente du post-covid. Il est important de les soutenir.

Deux constructions de maisons d'habitation situées le chemin de l'Ouche verront le jour en 2023. Bienvenue aux nouveaux habitants !

Deux années consécutives où la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pu être fixée. C'est avec plaisir que les administrés de Saint-Groux sont conviés le dimanche 8 janvier 2023 à la salle du braconnier à 16h00 heures. Le pot de l'amitié et la galette seront servis à l'issue des vœux.

Vous trouverez comme toujours des renseignements très utiles dans ce bulletin municipal.

Je vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Sigrid FAURE

Fibre optique

Le réseau public de fibre optique est déployé sur toute ou partie de votre commune par **Charente numérique** et au moins 10 de vos administrés éligibles peuvent s'abonner à la fibre.

Pour vous accompagner dans la mise en place de ce réseau très haut débit,

- Un n° d'assistance téléphonique : **806 806 006** (prix d'un appel local)
- Un site Internet : www.nathd.fr avec un test d'éligibilité à la fibre : <https://nathd.fr/eligibilite/> et de l'information sur les opérateurs auprès desquels il est possible de s'abonner, le raccordement,

Une fois que l'habitant est abonné à la fibre, quel que soit son problème, c'est à son opérateur qu'il doit s'adresser. C'est l'interlocuteur indispensable pour toute résolution de coupure du service ou de problème de raccordement.

Le raccordement au réseau public fibre est effectué par l'opérateur via son sous-traitant. Dans 90% des cas, cette opération se réalise dès la 1^{re} intervention. Pour les 10% restant, le délai de réalisation varie selon la cause du problème, comme pour les réseaux de gaz, d'eau ou d'électricité.

Voirie 2022

Cette année au budget 2022, ont été prévus et réalisés des travaux de voirie pour la somme à la charge de la commune : 23 267 euros.

Ainsi, les voies communales qui ont été réhabilitées sont l'impasse de l'ouche, la côte, Villoroux et route de Cellettes. La commune continuera de prévoir une enveloppe budgétaire pour la réfection de la voirie communale en 2023.

Illumination 2022

Après avoir installé de la décoration lumineuse dans le bourg en 2021, il a été décidé d'en faire autant pour le village de villoroux en 2022 en y installant 6 guirlandes sur les poteaux d'éclairage public.

Economies d'énergie

Les collectivités locales doivent faire face à des dépenses énergétiques toujours plus élevées, qui amputent leur budget de fonctionnement.

Depuis 2021, pour l'association des maires de France (AMF), ces hausses varieraient entre 30 et 300%. Pour sa part, Intercommunalités de France considère que la facture énergétique des 3/4 des intercommunalités a doublé, voire triplé ou quadruplé.

Dans un contexte budgétaire déjà très tendu, les prévisions des collectivités territoriales vont devoir être revues afin de prévoir sur ce poste de fonctionnement une dépense parfois trois à quatre fois supérieure à celle de l'année précédente. La hausse soudaine des coûts de l'énergie met en péril des services publics locaux essentiels.

En attendant des moyens d'action nationaux en faveur des collectivités locales, pour faire face à cette explosion des coûts, le conseil municipal de Saint-Groux a décidé de modifier les horaires de l'éclairage nocturne sur l'ensemble de la commune :

Le soir, extinction à 21h30 - Le matin, allumage à 7h00.

Fourniture d'électricité

En parallèle des annonces nationales, la préfecture met en place un dispositif d'alerte en cas de coupure programmée de l'électricité pendant les mois d'hiver.

De notre côté nous vous relayerons ces alertes dès que nous en serons en possession.

Ces coupures pourraient aussi entraîner une coupure temporaire de l'alimentation en eau par le syndicat d'eau potable, afin de ne pas laisser entrer de poches d'air dans les canalisations

Eglise

Cette année, il a été nécessaire de faire des travaux dans la sacristie afin de procéder au changement du battant de la cloche et la remise aux normes du tableau électrique pour les sonneries, pour la somme de 2659 euros

Aussi, la mise aux normes électrique du bâtiment était nécessaire notamment pour accueillir le concert organisé avec la communauté de communes le 30 juin. Avec l'aide du conseiller municipal, Jean-Marc Melon, les prises électriques et une partie du tableau électrique ont été remplacés pour 1 753 euros.

Fermeture de la mairie

Pendant la période des congés de Noël, le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 23 décembre au vendredi 30 décembre inclus. Madame le Maire reste joignable en cas d'urgence au 06 13 66 89 19.

Distributions des paniers gourmands

C'est avec plaisir que la population s'est réunie le samedi 10 décembre afin de partager un goûter convivial. Ce fut une après-midi de partage et très agréable pour tous. Les élus municipaux ont souhaité offrir un cadeau de fin d'année à tous comme l'an passé. Un panier gourmand composé de divers produits d'artisans et de producteurs locaux accompagnera vos repas de fêtes. Nous vous souhaitons une bonne dégustation.

Calendrier 2023 de la collecte des déchets sur la commune

Le calendrier est ci-joint. Les sacs jaunes sont collectés les jeudis matins des semaines paires, et les sacs noirs sont ramassés les jeudis matins des semaines impaires (à sortir la veille au soir).

Aire de broyage de la commune

L'aire est toujours disponible à la population pour vos dépôts et récupérer du broyat. Attention, il faut éviter d'y déposer les souches et des grosses branches (10 cm de diamètre). Nous veillons à l'entretien général de cet espace avec la contribution de tous.

Achat de composteurs

Calitom est arrivé au terme de son programme de distribution gratuite de composteurs engagé en 2016. Confrontés par le nombre croissant de ces demandes, les élus ont décidé d'opter pour une distribution des composteurs directement par les collectivités. Si vous souhaitez vous équiper, il faut s'adresser à la mairie en précisant le modèle du composteur souhaité parmi ceux proposés. Le premier équipement d'un composteur de 400 litres en plastique est gratuit. Si vous choisissez un modèle (2^{ème} équipement ou capacité supérieur à 400 litres), un chèque vous sera demandé. A compter de 2024, la loi de transition énergétique rend obligatoire le tri à la source de ces biodéchets. Composter va devenir un geste de tri incontournable pour réduire vos sacs noirs.

Achat de conteneurs

Calitom a négocié des tarifs préférentiels pour les collectivités qui organisent un achat groupé de bacs individuels pour les administrés. Ainsi, si vous souhaitez acquérir un bac pour vos déchets recyclables, un bon de commande accompagné d'un chèque à l'ordre du trésor public est à remettre en mairie. Renseignements auprès du secrétariat.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Plan d'Urbanisme Intercommunal arrive en phase finale d'adoption. Cependant avec toujours un peu plus de retard, il a été nécessaire de procéder à un nouvel arrêt du PLUi de la Communauté de communes Cœur de Charente, suite à des avis défavorables exprimés par 8 communes membres. Ce second vote a eu lieu lors du dernier conseil communautaire du 24/11/2022 qui a entériné définitivement l'arrêt du PLUi. Néanmoins, l'adoption définitive était prévue fin février 2023, elle vient d'être retardée de deux mois supplémentaires, donc à fin avril 2023.

La phase d'enquête publique a aussi été décalée puisqu'elle interviendra seulement à partir du 16 Janvier 2023 (jusqu'au 23 Février 2023).

Enquête publique projet Eolien

Une demande d'autorisation environnementale a été déposée par la société IBERDROLA DÉVELOPPEMENT RENOUVELABLE en vue de construire un parc éolien sur les communes de Moutonneau, Aunac-sur-Charente et Chenon (4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison).

Au moment de la rédaction de ce petit journal, une enquête publique du 18 novembre au 17 décembre est en cours.

La commission "urbanisme et environnement" de la communauté de communes a rejeté le projet à l'unanimité moins une abstention. Le conseil communautaire se prononcera à son tour le jeudi 15 décembre 2022.

Le conseil municipal de Saint-Groux, lors de la séance du 13 décembre, a émis à la majorité un avis défavorable à ce projet.

Recensement des jeunes de 16 ans

Etape 1 : Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux, pense à ta carte d'identité et ton livret de famille, un numéro de téléphone et adresse mail

Etape 2 : L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver précieusement. Il te sert de justificatif.

Etape 3 : dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr avec l'adresse mail que tu as donnée au moment du recensement

Renseignements en mairie

Informations du Trésor Public au 01.01.2022 - Rappel

Les bureaux du Trésor public de Mansle sont fermés depuis le 1^{er} janvier 2022. Il est rappelé que la direction des finances publiques a réorganisé les services. Désormais **pour toutes questions ou informations impôts**, vous pouvez :

- Vous adressez à France service situé au 21 de la rue martin à Mansle ou l'on pourra vous renseigner.
- Vous rendre ou téléphoner au SIP d'Angoulême 1, rue de la combe à SOYAUX Tel 05 45 97 57 00 Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12 H00
- Vous connecter sur le portail Impôts.gouv.fr pour interroger votre compte ou prendre rendez-vous avec le service compétent.

Désormais **pour toutes questions ou informations collectivités locales (cantines-garderie-loyers...)**, vous pouvez

- Vous adressez au Service de gestion comptable de Ruffec 5 BD des Grands Rocs 16700 Ruffec Tél 05 45 30 77 80 Heures d'ouverture Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8H45 à 12H00

Pour les paiements de vos factures, impôts, amendes, cantines loyers garderie....

Vous pouvez vous rendre dans les bureaux de tabac de Mansle

- L'Indalo Lieu dit « La Gagnarderie » 16230 Mansle
- Le Colibri Place du 8 Mai 1945 16230 Mansle

ou vous pourrez payer par carte bleue ou en espèces dans la limite de 300 euros

Pour se faire, vous devrez vous munir du document ou figure un QR CODE qui sera scanné par le Buraliste. Ce document ne fera mention d'aucune information lisible pour le buraliste, mais vous permettra de payer votre dette intégralement ou par acompte selon le montant que vous souhaitez verser.

France service

Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, **France services est** un guichet unique **qui** donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de **services publics** : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite...

Le centre Social Culturel et Sportif du Pays Manslois - 21 rue Martin 16230 Mansle propose ce service :

- un accueil
- des informations avec une documentation complète

- Une orientation efficiente vers le bon interlocuteur
- Un accès direct sur vos droits et vos prestations (allocation, législation du travail, formation...)
- Une aide à l'utilisation des services en ligne
- Vos télédéclarations
- Vos inscriptions
- Les mises à jour de votre espace personnel
- Une aide à la recherche d'emploi
- Un dépôt de candidatures
- Une aide aux démarches administratives
- Une compréhension des courriers administratifs,
- La constitution de dossiers
- Une mise en relation avec les partenaires
- Vos prises de rendez-vous,
- Des permanences de partenaires locaux de l'Espace France Services et des entretiens à distances

Les Permanences

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h **et le vendredi** : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Emmabus

Le dispositif EMMABUS (espace itinérant d'accès aux droits et aux services d'Emmaüs Ruffec) est déployé depuis début juillet sur notre territoire Val de Charente et Cœur de Charente) Pour une aide sr votre dossier, un conseil, ou tout simplement l'accès libre à un ordinateur, retrouvez tous ces services près de chez vous.

Tusson – le mardi de 9h30 -12h30 / 13h30-15h30 semaine impaire

Saint Amant de Boixe – le mercredi de 9h30 – 12h30 / 13h30-15h30 semaine paire

Contact : pascal Bonnefoy 06 31 39 25 18

Dispositif Prévention Santé Charente

Grâce au nouveau dispositif « Prévention Santé Charente », les personnes de 60 ans et plus peuvent bénéficier d'une évaluation par une infirmière, sur leur santé gratuitement, sans engagement et sans se déplacer.

Ce dispositif s'inscrit dans le programme ICOPE (Soins Intégrés pour Personnes Agées), porté par l'OMS et encouragé par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Renseignements complémentaires auprès du Dispositif d'Appui à la Coordination de Charente DAC-PTA16

par mail contact@pta16.fr ou au [0809 109 109](tel:0809109109) – appel gratuit

Cette lettre d'informations a été rédigée et mise en page par nos soins – mairie de Saint-Groux

